

ouvriers occupés à des travaux souterrains dans une humidité chaude (*anémie des mineurs*). Cependant, en Allemagne Herer père et fils l'ont observée hors des régions minières, chez des soldats, des bergers. Les larves sont introduites avec l'eau de boisson, mais l'absorption cutanée est également possible (Looss).

I. *Prophylaxie*. — La grande fréquence de la maladie dans les charbonnages y commande des mesures très rigoureuses. Dès que, par l'examen de 20 p. 100 des ouvriers du fond, on a constaté la contamination d'une mine, tous les mineurs doivent subir un examen portant sur les déjections de 3 jours différents, et à la suite duquel, tous les malades seront éliminés et traités; tout nouvel embauché doit fournir un certificat le déclarant indemne. Les selles doivent être soumises, non seulement à l'examen microscopique (indispensable), mais à l'ensemencement sur agar (solution à 1 p. 100) qui permet de constater, au bout de 3 jours (à 28°) l'éclosion de larves mobiles, au sein des colonies de colibacilles. Les mesures d'hygiène telles que: fourniture d'eau potable pure; interdiction absolue aux ouvriers de déféquer sur le sol, de porter à la bouche soit les mains, soit tout objet ou aliment souillé; installation dans la mine d'un nombre suffisant de tinettes bien tenues; toilette soignée et bain des ouvriers sortant de la mine, s'imposent également, mais ne sauraient suffire à elles seules.

II. *Traitement*. — Délicat, d'une efficacité incertaine, il consiste dans l'emploi de la fougère mâle ou du thymol. La première méthode comporte l'absorption, après un jour de diète lactée, de 15, 20 ou 30 gr. d'extrait éthéré de fougère mâle, suivie, 2 heures après, de l'administration d'un purgatif salin ou de 30 gr. d'eau-de-vie allemande. La seconde est plus compliquée; le malade prend: 1° le premier jour du lait et (l'après-midi) 4 cachets contenant chacun 25 centigr. de séné en poudre et 15 centigr. de calomel; 2° le lendemain, 1 cachet de 60 centigr. de thymol toutes les 2 heures (10 au plus), et, si l'effet tarde, 30 gr. d'huile de ricin. On examine les selles,

les 3 ou 4 jours suivants, et, si on y constate encore des œufs ou des vers, la médication doit être répétée. L'anémie symptomatique se traite comme toute anémie par spoliation (Voir ANÉMIES).

Anorexie. — L'anorexie, ou perte de la sensation de la faim, réclame un traitement variable selon sa cause. L'anorexie des infections aiguës fébriles, liée à leur évolution, ne cesse qu'avec la convalescence. L'anorexie du début de la tuberculose, d'origine souvent indirecte, est justiciable de la cure hygiéno-diététique et de la médication arsenicale (cacodylate de soude, arrhénal). Certaines anorexies, motivées par l'urémie, l'urémie, l'alcoolisme, le tabagisme seront amendées par le traitement de ces intoxications. Quand le manque d'appétit dépend d'une gastropathie (gastrite catarrhale ou atrophique, dyspepsie asthénique, atonie gastro-intestinale, hypochlorhydrie, cancer de l'estomac), c'est elle qui réclame une thérapeutique appropriée. Ici interviendront utilement les amers: quassia amara (en macération), gentiane (vin, poudre, extrait, teinture), colombo, quassine amorphe (1 centigr. avant le repas) ou cristallisée (5 à 10 milligr.), teinture de noix vomique ou de Baumé (I à X gouttes avant le repas), sulfate de strychnine 2 à 5 milligr. avant le repas), condurango (tisane ou extrait fluide X à XX gouttes avant le repas). Pris le matin à jeun, à la dose de 20 centigr., le persulfate de soude ou persodine réveille encore rapidement l'appétit. Certaines anorexies cèdent à la médication thyroïdienne (L. Lévi et H. de Rothschild), d'autres au zymphène (50 centigr. et 3 gr. de bicarbonate de soude dans un demi-verre d'eau). Lorsque l'atonie s'étend à l'intestin, les lavements, les laxatifs doivent concourir au traitement. Quand l'anorexie traduit l'insuffisance de la sécrétion peptique (Voir ANACHLORHYDRIE), on lui oppose soit les amers associés aux alcalins (eau de Vichy ou de Pougues chaudes, un demi-verre) pris une demi-heure avant le repas, soit les acides (chlorhydrique ou phosphorique) pris pendant le repas, ou l'eau oxygénée (une cuillerée à café,

diluée dans la boisson, avant le repas). L'action de ces divers médicaments sera puissamment secondée par celle des agents physiques: hydrothérapie, massage, aération, altitude. Les cas rebelles trouveront dans le gavage à la sonde gastrique (Debove) un rare stimulant de la motricité gastro-intestinale lequel assurera la digestion d'aliments (lait, poudre de viande, œufs) qui, introduits autrement, seraient rejetés. Ces divers facteurs thérapeutiques conviennent aussi aux névropathes dont l'appétit faiblit soit par anémie ou surmenage, soit à la suite d'un grand traumatisme ou d'un violent chagrin.

Au contraire, l'anorexie nerveuse vraie (anorexie hystérique de Lasègue, siliergie de Sollier, anorexie mentale de Huchard), psychopathie frappant plutôt les sujets de 15 à 20 ans (filles surtout) de la classe aisée, d'origine quelquefois mais non toujours hystérique, est justiciable d'un traitement spécial, quel que soit, du reste, le prétexte initial du trouble: hyperesthésie gastrique, œsophagisme, coquetterie, mysticisme religieux ou désir de fixer l'attention. Dans tous les cas, c'est l'état mental qu'il faut soigner et l'isolement absolu de l'entourage habituel s'impose. Une fois exclusive, l'influence du médecin devient bientôt prépondérante et assure une guérison rapide. Le gavage à la sonde peut être nécessaire au début, mais une suggestion raisonnée parvient habituellement seule à triompher de l'obstination des malades. Le fer, l'arsenic, l'hydrothérapie sont d'utiles adjuvants. La récurrence est rare. Les cas non traités peuvent aboutir à la mort soit par syncope inopinée, soit par somnolence puis coma, ou par tuberculose pulmonaire.

Antalgot (Quinosalicyle de pyramidon). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche amère, soluble dans 7 p. d'eau.

Prop. et empl. thérap. — Antithermique-analgésique.

Doses. : 10 à 80 centigr. en cachets.

Anthrarobine. — *Caract. phys. et chim.* — Produit de réduction de l'alizarine; poudre blanc jaunâtre colorable en

violet au contact de l'air, soluble dans l'alcool et la glycérine.

Prop. et usage thérap. — Employée contre le psoriasis, en pommades ou solutions glycéro-alcooliques à 10-30 p. 100, comme succédané de la chrysarobine (plus irritante et plus toxique).

Anticamine (*Anticamina*). — Produit d'origine américaine, constitué par un mélange d'acétamide, de caféine, de bicarbonate de soude; employé à la dose maxima de 4 gr. par 24 heures en cachets de 20 à 60 centigr. contre la migraine, les névralgies, le rhumatisme.

Antidote. — Toute substance capable de neutraliser les effets d'un poison, de les combattre et d'éliminer ce poison de l'économie. Très proche de l'antagonisme, l'antidotisme en diffère surtout par la neutralisation chimique. Ainsi les acides et les alcalis, mieux encore, les hyposulfites alcalins et les nitriles de la série grasse sont, à la fois et réciproquement, antidotes et antagonistes les uns des autres; les alcalis ou les sels déterminant, avec les composés minéraux, la formation de produits insolubles et par suite inertes, ou bien les substances provoquant la décomposition de certaines autres sont seulement des antidotes, de véritables contre-poisons, soustrayant la substance toxique, s'opposant aux phénomènes d'intoxication ou en suspendant la marche. Les antidotes annihilent l'effet du poison avant même son absorption ou avant le développement complet de ses effets à l'endroit d'application. Tel est le rôle: des acides vis-à-vis des alcalis; de l'albumine à l'égard des sels des métaux lourds, du tannin vis-à-vis de certains alcaloïdes et de l'émétique; de la mixture ferro-magnésienne opposée à l'acide arsénieux, aux sels de plomb, de mercure, de zinc, de cuivre, etc. Celle-ci, possédant à ce titre, la valeur d'un véritable antidote général, présente la formule suivante:

Liquor n° 1.

Sulfate ferreux cristallisé. 60 gr.

Eau distillée. 250 —

Liquor n° 2.

Magnésie calcinée 15 gr.

Eau distillée. 250 —

Le sulfate ferreux pourrait, à la rigueur, être remplacé par 35 gr. de perchlorure de fer officinal à 30° B, mais le sulfate est préférable, à cause de la formation ultérieure de sulfate de magnésium. Les deux liqueurs (la seconde lactescente, puisque la magnésie est insoluble dans l'eau), seront mélangées au moment du besoin et agitées vigoureusement, pour tenir en suspension le précipité d'hydrate ferroso-ferrique mélangé à la magnésie en excès; puis on administrera une cuillerée à soupe de cette mixture toutes les 5 minutes d'abord, et, au bout de quelque temps, toutes les 10 minutes. En cas d'intoxication arsenicale, ne pas donner en même temps de solutions sucrées dans lesquelles l'arséniate de magnésium se dissoudrait. D'ailleurs il est utile, pour éviter toute solubilisation possible dans les liquides gastro-intestinaux, d'évacuer artificiellement par lavage de l'estomac et de l'intestin, le mélange de cette mixture avec les produits ingérés. C'est en ce sens qu'intervient justement l'action efficacement purgative du sulfate de magnésie formé par double décomposition. Pour que cet antidote donne tout son effet, il importe que le poison ingéré soit encore dans le tube gastro-intestinal, car s'il est absorbé, la mixture n'a plus aucune action sur lui.

Antifébrine. — Voir ACÉTANILIDE.

Antimoine (Oxyde blanc d'). — *Caract. phys. et chim.* — Antimoniate acide de potassium, poudre amorphe, blanche, insipide, insoluble dans l'eau et les acides minéraux, un peu soluble dans les alcalis, plus encore dans les acides organiques.

Prop. et empl. thérap., doses. — Expecto- rant, contro-stimulant, prescrit à la dose de 1 à 6 gr. en potion ou en looch. (*Incompatibles* : chlorures solubles et acides organiques, surtout tartrique et citrique).

Potion :

Oxyde blanc d'antimoine. 4 gr.
Extrait thébaïque. . . cinq centigr.
Sirop de baume de tolu. 40 gr.
Infusion d'hysope . . . 90 —
Cuiller à soupe toutes les 2 heures.

Looch :

Antimoine diaphorétique. 5 gr.
Looch blanc. 150 —
Cuiller à soupe toutes les 2 heures.

Antimoine (Oxysulfure d'). — *Caract. phys. et chim.* — *Kermès*, poudre brun violacé, amorphe, légère, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'ammoniaque, soluble dans l'acide chlorhydrique et la potasse; solubilisation très favorisée par les acides tartrique et citrique, surtout en présence des alcalis (provoque alors des signes d'intoxication).

Prop. thérap., indicat. — Expecto- rant, émétisant, utilisé dans les bronchites avec hypersécrétion.

Formes pharmac., doses. — 10 à 50 centigr. en potion ou tablettes.

Potions :

a) *Kermès*. 10 à 50 centigr.
Potion gommeuse. . . . 150 gr.
par cuillerées à soupe de 2 en 2 heures.

b) *Kermès minéral*. . . . 50 centigr.
Gomme ammoniacque
pulv. 5 gr.
Émulsion d'amandes
douces. 60 —
Julep gommeux. . . . 90 —
Cuiller à soupe de 2 en 2 heures.

On prépare des *tablettes* dosées à 1 centigr. (5 à 20 par jour).

Antimoine (Trichlorure d'). *Beurre d'antimoine.* — *Caract. phys. et chim.* — Masse translucide, déliquescente, offrant l'aspect gras, décomposable en présence d'un excès d'eau.

Prop. et empl. thérap. — *Usage ext.* Caustique énergique, faisant partie, avec le chlorure de zinc, de la *pâte antimoniale de Canquoin* (v. c. m.).

Antimoine (Tartrate double d') et de potasse. (*Émétique* ou *tartre stibié*). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux octaédriques, transparents, s'effleurissant à l'air, solubles dans 2 p. d'eau bouillante et 14 p. d'eau froide; saveur un peu styptique et âcre.

Effets physiol. et tox. — 1° *Locallement*, effets très irritants sur le tégu-

ment, mais à condition qu'il soit vivant et présente une légère acidité; il en résulte souvent une *éruption pustuleuse varioliforme*; 2° à l'intérieur, l'émétique provoque des vomissements par influence sur les extrémités gastriques des nerfs vagues. De hautes doses d'emblée ou l'emploi répété de doses faibles produisent la paralysie du centre vomitif. Le vomissement s'accompagne d'un *état nauséux intense avec dépression profonde du système nerveux et de l'appareil cardio-vasculaire*, traduisant le début de l'action toxique et l'imminence de la paralysie des centres. L'action, dite *altérante*, obtenue par des doses faibles, affecte surtout les processus intimes de la nutrition et ne se manifeste qu'avec le temps. La prétendue tolérance obtenue par les *doses réfractées* administrées en assez grandes quantités, représente, en réalité, une véritable paralysie toxique des centres vaso-moteurs (hypotension artérielle), des centres de thermogénèse (hypothermie), des centres sensitifs et trophiques, des centres d'excitabilité myocardique (intra- et extracardiaques), avec perte relative de l'excitabilité des nerfs et des muscles, et diminution de la conductibilité médullaire et nerveuse (hypoesthésie), phénomènes concourant à réaliser un *collapsus profond*.

Prop. thérap., indicat. — *Usage ext.* — Employé jadis sur la peau comme révulsif (sous forme d'emplâtre stibié).

Usage int. — Vomitif très énergique, en même temps purgatif, quand il est dilué dans une grande quantité d'eau (éméto-cathartique). Était autrefois la base de la *médication controstimulante* opposée à la pneumonie, aux poussées congestives périculeuses du poumon; à peu près complètement délaissée aujourd'hui, bien que susceptible de fournir, entre des mains expertes, de merveilleux résultats. Expecto- rant à petites doses (1 à 2 centigr.).

Incompatib. — Acides (organiques surtout), sels acides, crème de tartre, sulfures et chlorures solubles.

Formes pharmac., doses. — 1 à 2 centigr. (expecto- rant); 5 centigr. (vomitif).

Potion expectorante :

Émétique cinq centigr.
Extrait de belladone . dix —
Acétate d'ammoniaque. 5 gr.
Suc de réglisse 10 —
Eau de menthe 200 —
Cuiller à soupe toutes les 2 heures.

Vomitif :

Émétique. cinq centigr.
Poudre d'ipéca 4 gr. 50
En 3 paquets, 1 toutes les 10 minutes dans un peu d'eau tiède.

Éméto-cathartique :

Émétique. cinq centigr.
Sulfate de soude . . . 20 gr.
A prendre en une seule fois.

Antipyrine. — Voir ANALGÉSINE.

Antisepsie buccale et bucco-pharyngée. — L'*antisepsie buccale* emprunte une haute valeur prophylactique à la richesse microbienne de la salive, habitat normal ou accidentel de nombreux agents pathogènes (staphylocoque, streptocoque, pneumocoque, pneumobacille, colibacille, bacille de Koch, bacille diphtérique, vibrion septique, etc.). Chez les sujets sains, la toilette soigneuse de la bouche et des dents (savonnage des dents, puis rinçage de la bouche et du pharynx avec une solution antiseptique : un verre d'eau chaude additionné de X gouttes de phénosalyl ou d'une cuillerée à bouche d'eau oxygénée à 12 vol.; liqueur de Van-Swieten dédoublée, etc.), renouvelée matin et soir, et, si possible, après chaque repas, prévient les multiples infections, locales ou générales, à porte d'entrée buccale ou pharyngée : carie dentaire, stomatites, parotidites, angines, grippe, diphtérie, etc. Au cours des pyrexies aiguës, des fièvres éruptives, cette pratique s'impose encore plus, pour éviter les infections secondaires que favorisent la fièvre, les sécrétions réduites, la virulence exaltée des microbes salivaires et surtout l'état typhoïde. L'antisepsie buccale ou pharyngée, constitue le traitement local des *stomatites* ou des *angines* déclarées (v. c. m.); elle doit se faire alors encore plus active et soigneuse.

Antiseptie gastro-intestinale. — L'antiseptie gastro-intestinale se propose de modérer les fermentations du contenu de l'estomac et de l'intestin, dans tous les cas où elles s'exagèrent, c'est-à-dire, dans les dyspepsies avec *stase gastrique* ou *intestinale* et dans les *infections* (générales ou prédominant sur les voies digestives) troublant, plus ou moins, le chimisme digestif. Elle est indiquée toutes les fois qu'il importe de réduire l'élaboration des toxines dans l'organisme.

I. **Antiseptie gastrique.** — La *diète hydrique* est quelquefois imposée par l'intolérance gastrique; autrement le *lait* est le régime de choix (Voir RÉGIME LACTÉ). Les aliments aisément putrescibles tels que : poisson, charcuterie, gibier, conserves, fromages faits, etc., seront interdits. La viande en petite proportion, les œufs très frais en nature (sauf susceptibilité spéciale), le poisson très frais ne seront permis que dans les cas bénins; en général, on préférera les féculents très divisés (purées, pâtes) et les sucreries qui prêtent peu aux fermentations.

En cas d'*hypo-* ou d'*anachlorhydrie*, l'H.Cl. passe pour s'opposer aux fermentations gastriques, fait contesté par A. Robin. Contre les fermentations acides, les *alcalins*, notamment la craie, sont recommandables. A. Robin oppose à la fermentation lactique le *fluorure d'ammonium* (5 milligr. à 5 centigr. dans une cuillerée d'eau, après le repas) et aux fermentations gazeuses le *soufre iodé* (10 à 30 centigr.). L'*acide salicylique*, le *salicylate de magnésie*, le *bétol* sont pour Soupault les meilleurs agents d'antiseptie gastrique. Gallois et Courcoux utilisent l'*eau oxygénée* qui accroît l'H.Cl. libre en réduisant les acides combinés. Gilbert et J. Jonnier ont opposé avec succès aux fermentations gastriques le *peroxyde de magnésium* (hopogan) en cachets de 25 à 50 centigr.

Quand existe de la stase gastrique par sténose du pyllore, les lavages de l'estomac répétés plusieurs fois par semaine sont indiqués, sans oublier que leur usage abusif affaiblit les malades par

sonstraction excessive d'eau et de chlorures.

II. **Antiseptie intestinale.** — Le régime modérateur des fermentations gastriques réduit aussi celles de l'intestin. La *diète hydrique*, en supprimant les matériaux de toute fermentation, est très efficace contre les gastro-entérites infantiles et même chez l'adulte (appendicite), mais elle ne saurait être longtemps prolongée. On peut substituer à l'eau soit le *bouillon de légumes* de Méry (pommes de terre et carottes à 65 gr.; navets et pois ou haricots secs à 25 gr.; bouillis 4 heures dans un litre d'eau, ramené ensuite à son volume et additionné de 5 gr. de sel) pur ou comme véhicule de bouillies très claires (une cuillère à café de crème de riz pour 100 gr. de bouillon); soit la *décoction de céréales* de Springer (grains de froment, de seigle, d'avoine, d'orge et de maïs torréfiés et moulus : une cuillerée à soupe de chaque : faire bouillir 2 heures dans un litre d'eau; passer et ramener au volume primitif, par addition d'eau bouillie) pure ou coupée de 1/3 de lait; soit le *babeurre* (v. c. m.). Gilbert et Dominici ont démontré que le lait réduisait considérablement la flore microbienne de l'intestin; on le préférera bouilli ou stérilisé; mais il n'est pas toléré dans tous les cas. Le *kéfir*, quand son goût est accepté par les malades, constitue un précieux agent d'antiseptie intestinale. Chez les sujets présentant des fermentations chroniques, on insistera sur les *purées de féculents* et les *pâtes alimentaires* cuites à l'eau qui, prises en abondance (Combe), restreignent beaucoup les fermentations, même si on leur adjoint, en petite proportion (1/5) des albuminoïdes et des légumes verts; en outre on séparera, en les alternant, les repas solides (sans boisson) et liquides.

Le traitement médicamenteux importe moins que le régime. La coprostase doit être, avant tout, prévenue par l'usage des *laxatifs*, des *lavements*, des *purgatifs* (surtout le *calomel*) et au besoin par l'*entérocluse* (v. c. m.). Quant aux antiseptiques de l'intestin, leur efficacité est discutée. Cependant, le *benzo-naphtol*,

le *salol*, le *benzoate de soude* (en cachets de 50 centigr. aux repas) associés au *salicylate de bismuth* (diarrhée) ou de *magnésie* (constipation) ne sont pas sans quelque valeur. Plus récemment Gilbert et Jonnier ont obtenu dans les diarrhées, de bons effets du *peroxyde de magnésium* (hopogan) en capsules kératinisées de 15 à 25 centigr. On a cherché aussi à rectifier les fermentations intestinales en faisant ingérer au malade des cultures microbiennes sélectionnées (*bacilles paracitiques*, *streptobacilles* et *streptococcus lactiques*). Ces microbes acidogènes créent des milieux acides impropres à la végétation des bactéries putréfiantes.

Antiseptie nasale. — On cherchera à la réaliser soit en instillant, 2 à 3 fois par jour, dans les narines de l'*huile mentholée* (à 1 p. 100) ou de la *vaseline résorcinée* (au 1/30), soit en faisant inhaler au malade, 3 fois par jour, durant 5 à 10 minutes, la vapeur d'une eau bouillante additionnée de X à XX gouttes d'*alcool mentholé* à 4 p. 100 (Lermoyez). Elle trouve son indication dans toute infection des fosses nasales et du nasopharynx ainsi que dans les pyrexies offrant des localisations habituelles sur la pituitaire (rougeole, coqueluche, grippe, diphtérie, variole, scarlatine, érysipèle, morve, etc.) et sur les premières voies aériennes (bronchite infantile, broncho-pneumonie), afin de modérer la pullulation des bactéries nasales et de prévenir ainsi l'infection secondaire de l'oreille moyenne (par la trompe d'Eustache), des sinus de la face (*sinusites*), du larynx et des bronches.

Antiseptol. — *Iodosulfate de cinchonine*; poudre brune, inodore, contenant moitié de son poids d'iode; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme. Proposé comme *succédané de l'iodoforme*.

Antispasmine. — Combinaison de *narcéine sodique* et de *salicylate sodique*, préconisée contre divers états spasmodiques douloureux : toux convulsive, coqueluche, affections laryngées.

Doses : 4 à 20 centigr. par jour, en solution dans une potion alcoolisée.

Antithermie. — Anhydride de

l'*acide phénylhydrazine-lévulinique*, c'est-à-dire combinaison de l'*acide acétopropionique* avec la *phénylhydrazine*. Antithermique-analgésique à peu près inusité en raison de ses actions nocives.

Anurie. — L'anurie ou *suspension de la sécrétion urinaire* réclame un traitement variable avec sa cause. Si elle complique un *cancer vésical* ou *utérin*, elle traduit l'oblitération néoplasique des deux uretères, et son traitement, purement palliatif, ne peut prétendre qu'à modérer les accidents urémiques. (Voir URÉMIE). Quand il semble démontré que l'uretère n'est que comprimé par une tumeur (*corps fibreux*), on doit chercher à lever l'obstacle chirurgicalement. L'anurie, qui complique parfois le *rein mobile* (par compression ou coudure de l'uretère), le plus souvent passagère, cède au *décubitus*, à la *diète hydrique* et aux *grands bains*. Bien moins grave, l'*anurie hystérique* (par spasme urétéral) comporte une longue période de tolérance et finit par céder à la *balnéation*, aux *douches*, à la *suggestion* et à l'usage prudent des *bromures*. La plus fréquente, l'*anurie calculeuse*, frappe les lithiasiques n'ayant qu'un rein sain (la fonction de l'autre étant annihilée); succédant à des coliques néphrétiques ou à des hématuries, elle traduit l'oblitération de l'uretère du côté sain par un calcul. L'unique ressource est alors la *néphrotomie* ou ouverture d'une fistule rénale, qui, pour offrir des chances de succès, ne doit pas être différée plus de 3 jours. Quand l'obstacle, situé très bas, consiste en un amas de sable, il peut quelquefois être levé par le *cathétérisme urétéral* (Huck de Nancy).

L'*anurie par oblitération des tubes urinaires*, celle des néphites aiguës, de l'hémoglobinurie, est justiciable de la *diète hydrique* ou du *régime lacté réduit* (2 litres de lait), des grands bains chauds et des diurétiques (2 à 3 gr. de théobromine, par cachets de 50 centigr.).

L'*anurie par abaissement de la tension sanguine* réclame, chez les asystoliques, l'emploi des cardiotoniques (*digitale*, *strophantus*, *caféine*, etc.), associés à la *diète lactée* ou *achlorurée*; chez les sujets

spoliés par le choléra ou une diarrhée profuse, la pratique de la *transfusion sérique* et de la *balnéation chaude* (Voir CHOLÉRA).

Anytine et Anytols. — L'Anytine est l'*Acide ichthyolsulfonique*, combinaison de l'acide sulfurique avec l'ichthyol, possédant la propriété de rendre solubles dans l'eau les phénols, les huiles, les essences, etc. Est employé en badigeonnages. On utilise les solutions, dans l'anytine, du gaïacol, du camphre, de l'iode, etc., qui portent le nom d'*Anytols* (gaïacol-anytol, iode-anytol, etc.).

Aortique (Anévrisme). — Voir ANÉVRYSME.

Aortique (Insuffisance). — Voir INSUFFISANCE.

Aortique (Rétrécissement). — Voir RÉTRÉCISSEMENT.

Aortites. — I. *Aortite aiguë.* — Elle peut compliquer la plupart des infections : variole, fièvre typhoïde, scarlatine, rougeole, érysipèle, diphtérie, grippe, pyémie, etc. Dans les cas intenses, le mieux est d'appliquer des *ventouses scarifiées* sur la région précordiale. La *teinture d'iode*, les *pointes de feu* pourront suffire dans les cas moins sévères. Ces moyens combattent la douleur. On peut y joindre, si les reins sont perméables, l'usage des *opiacés*, ou, mieux, des piqûres de chlorhydrate de *morphine* (1 centigr.) ou d'*héroïne* (2 à 3 milligr.) qui calmeront en même temps la dyspnée, les *inhalations d'oxygène*, d'*éther*, de *nitrite d'amyle*, la *sinapisation* du thorax et l'application de *ventouses sèches*. Quand domine l'*éréthisme cardiaque*, on cherchera à l'apaiser par le *valérianate d'ammoniaque* et les *bromures*. Ailleurs, le myocarde fléchit et doit être tonifié par des piqûres de *caféine*, d'*éther* ou d'*huile camphrée*, par des préparations de *strophantus* ou de *spartéine*, tout ceci sans préjudice du traitement que réclame l'infection causale. Pendant toute la phase aiguë s'impose le régime lacté absolu.

II. *Aortite chronique.* — Qu'elle succède ou non à l'aortite aiguë, l'aortite chronique n'est souvent qu'un épisode de l'artériosclérose; il n'est pas rare

qu'elle complique la *goutte*, le *diabète*, le *rhumatisme chronique*, le *paludisme*, la *syphilis tertiaire*, favorisée dans son éclosion par le tabagisme ou l'alcoolisme. L'*hygiène* présente ici une grande importance. Le régime habituel sera surtout composé de laitage, légumes, fruits, œufs, viande en petite proportion (au repas de midi seulement); le tabac, le thé, le café, les liqueurs, le vin pur seront interdits. Aux douleurs pré-aortiques, on opposera encore les *ventouses*, les *pointes de feu*, la *morphine* (si les reins sont suffisants); aux phases d'*éréthisme cardiaque* le *valérianate d'ammoniaque*, les *bromures*; mais l'*iode de sodium* à petites doses (50 centigr. par jour, 20 jours par mois) alterné ou non avec l'*arsenic* fera, dans les périodes silencieuses, le fond de la médication. Les douleurs à forme angineuse sont justiciables des *inhalations de nitrite d'amyle* et de la *trinitrine* en potion (Voir ANGINE DE POITRINE). L'*aortite syphilitique* est curable par la médication spécifique intensive et précoce. Quand se déclarent des accidents d'*œdème pulmonaire aigu*, il faut aussitôt suspendre iode et bromure, appliquer, sur le thorax, des *ventouses scarifiées* ou pratiquer une *saignée* de 300 à 400 gr., faire des injections hypodermiques d'*éther*, d'*huile camphrée*, de *caféine* ou de *sulfate de strychnine* (2 à 3 milligr. par jour) et administrer, comme décongestionnant des poumons, le chlorhydrate d'*hydrastinine* (Boix). Tant que dure la crise, le régime lacté absolu est de rigueur; on le remplacera ensuite, un certain temps, par le régime *achloruré*.

Aphthes. — V. STOMATITE APHTEUSE.

Apiol. — *Caract. phys. orig.* — Liquide huileux, verdâtre ou jaune-brun, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; extrait des semences du persil (Ombellifères).

Effets physiol. et tox. — Propriétés excito-motrices; peut même produire des convulsions, des attaques épileptiformes.

Prop. et empl. thérap. — Vanté comme emménagogue et aphrodisiaque;

15 à 20 centigr. en capsules gélatineuses.

Apocodéine. — Produit de déshydratation de la codéine; déprimant ou convulsivant selon la dose. On emploie le chlorhydrate (soluble) pour calmer les aliénés agités; il produit, en même temps, un effet laxatif. Proposé aussi comme expectorant (coqueluche) et vomitif.

Doses : 2 à 5 centigr. par ingestion, ou 1 à 2 centigr. en injection intramusculaire.

Apocynum cannabinum. — *Prop. physiol. et thérap.* — Plante dont la racine est un puissant drastique, très vanté aux États-Unis, comme hydragogue et même comme fébrifuge. Renferme 2 glucosides : l'*Apocynine* et l'*Apocynéine*, dont les effets sont analogues à ceux de la *digitaline* et de la *strophantine*.

Formes pharmac., doses :

Poudre 5 centigr. à 1 gr.

Teinture alcoolique 50 centigr. à 2 gr.

Apolysine. — Voir CITROPHÈNE.

Apomorphine. — *Caract. phys. et chim.* — Produit de déshydratation de la morphine. Substance cristalline blanche, se colorant à l'air par altération, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. On emploie le *chlorhydrate d'apomorphine cristallisé*; il existe en effet un *chlorhydrate amorphe* qui est purgatif et plus toxique. En raison de l'altérabilité du produit (qui donne naissance à des dérivés toxiques), les solutions doivent en être préparées extemporanément ou additionnées d'un peu d'HCl et conservées en ampoules de verre jaune stérilisées.

Effets physiol. et tox. — Puissant émétique agissant par voie hypodermique et d'un emploi précieux en cas d'empoisonnement. Expectorant à faible dose. Au lieu de provoquer, comme les autres vomitifs, un abaissement plus ou moins considérable de la tension artérielle, le chlorhydrate d'apomorphine cristallisé élève celle-ci, s'il est rigoureusement exempt de chlorhydrate amorphe. (Pour plus de détails, voir G. POUCHET. *Leçons*

de pharmacodynamie et de matière médicale, 2^e série, p. 499 et 727.)

Formes pharmac., doses :

Voie hypodermique. 5 à 10 milligr.

Voie gastrique 1 à 5 centigr.

Voie rectale 2 centigr. en lavement.

Apoplexie. — L'*ictus apoplectique* réclame d'abord quelques premiers soins d'urgence : coucher de suite le malade, en évitant, s'il est possible, de le transporter; vider la vessie et le rectum (*lavement chaud* de 500 gr. avec 10 gr. de *fol. de séné* et 15 gr. de *sulfate de soude*); appliquer sur la tête des *compresses humides froides* ou une *vessie de glace*; pratiquer des *tractions rythmées de la langue* si le malade respire mal et se cyanose; recourir à la *saignée* (200 à 400 gr.) ou poser des *sangsues* derrière les oreilles, s'il présente des signes de pléthore et d'hypertension artérielle; pratiquer au contraire (si le pouls est petit et irrégulier) des piqûres d'*éther* ou d'*huile camphrée* (sur le côté non paralysé) toutes les 15 ou 20 minutes, jusqu'à relèvement du pouls. Il est en outre indiqué de stimuler la circulation périphérique par des *frictions énergiques* et la *sinapisation* des membres inférieurs. Si des crises épileptiformes éclatent, on se hâtera de retirer les fausses dents, s'il y en a, d'introduire un bouchon entre les mâchoires, et, si les accès se renouvellent, d'administrer un *lavement de chloral* (2 gr.) Quand l'attaque résulte clairement d'un ramollissement cérébral, mieux vaut s'abstenir de saignée. En tous les cas, il importe d'assurer l'asepsie de la bouche par de fréquentes toilettes, avec des tampons d'ouate imbibés de *solution salicylée* (*phénosalyl* ou *salicylate de soude* 1 p. 100), et la propreté de la peau, surtout dans les régions sujettes au sphacèle (fesses, escrum, trochanter). On attendra, sans se hâter, le réveil spontané de la conscience. Parfois, le relèvement du pouls et de la respiration comporte une phase d'agitation que calmera une piqûre de *morphine* (1 centigr.). On fera boire du lait au malade, si sa déglutition est nor-

male, sinon, on l'alimentera par la sonde nasale (Voir GAVAGE). Une thérapeutique étiologique sera en outre instituée, variable suivant la cause de l'ictus apoplectique (Voir COMA, HÉMORRHAGIE CÉRÉBRALE, RAMOLLISSEMENT CÉRÉBRAL, HÉMORRHAGIE MÉNINGÉE, SYPHILIS CÉRÉBRALE, URÉMIE, PALUDISME, etc.).

Apoplexie pulmonaire. — L'apoplexie pulmonaire ne réclame, en général, qu'un traitement symptomatique.

L'apoplexie massive diffuse entraîne un état syncopal qui exige les tractions rythmées de la langue, des frictions et une sinapisation énergique, des piqûres d'éther, de caféine, d'huile camphrée ou de sulfate de strychnine.

L'apoplexie pulmonaire des cardiaques avec infarctus petits ou moyens et crachats hémoptoïques réclame des soins variables selon les cas. On cherchera d'abord à la prévenir chez les sujets en hyposystolie : 1° par l'interdiction de tout surmenage et spécialement de tout mouvement brusque des bras; 2° par le relèvement de la systole cardiaque, demandé soit à la digitale (lésions valvulaires), soit au strophantus ou à la spartéine. Dans tous les cas, les soins d'antiseptie buccale et naso-pharyngée ne seront pas négligés, afin de prévenir, si possible, l'infection secondaire de l'infarctus.

L'apoplexie pulmonaire par embolies moyennes ou grosses complique d'habitude les phlébites, quelle qu'en soit la cause (puerpéralité, fièvre typhoïde, grippe, cachexie). L'apparition en sera prévenue par un diagnostic et une immobilisation précoces, celle-ci plus ou

moins prolongée selon les cas (Voir PHLÉBITES). Volumineuse, l'embolie, quand elle n'entraîne pas la mort subite, se traduit soit par une syncope réflexe justiciable des tractions rythmées de la langue, des injections d'éther et de caféine, soit par une asphyxie aiguë avec cyanose que conjurera quelquefois une saignée copieuse (300-400 gr.). Quand la respiration se rétablit, l'oppression intense sera soulagée par les moyens déjà indiqués : ventouses, morphine, éther, oxygène. Si le cœur fléchit, on fera intervenir la caféine, le sulfate de strychnine, le strophantus ou la spartéine. Dans tous les cas, les soins d'antiseptie buccale et naso-pharyngée ne seront pas négligés, afin de prévenir, si possible, l'infection secondaire de l'infarctus.

Apozème. — Décoction ou infusion aqueuse de substances médicamenteuses additionnée de divers autres médicaments, simples ou composés. Se distingue de la décoction simple en ce qu'il est toujours très composé ou très chargé de principes végétaux. Aussi ne sert-il jamais de boisson habituelle comme la tisane.

Appendicite. — I. **Appendicite aiguë.** — Institué dès le début de la crise, le traitement médical (immobilisation et diète) est efficace dans la majorité des cas. Aussitôt l'appendicite reconnue, le malade gardera l'immobilité complète au lit (la tête basse pour prévenir l'anémie cérébrale liée à la diète); une large vessie de glace, suspendue à un cerceau, recouvrira tout le ventre, protégé contre les eschares par un linge ou une flanelle double. La diète sera absolue les 48 premières heures, à peine mitigée, dans les cas bénins, par 1 ou 2 cuillerées à café d'eau de Vichy ou d'infusion aromatisée (camomille, feuilles d'oranger, thé léger) toutes les 2 heures. La soif sera au besoin trompée en faisant rincer souvent la bouche à l'eau de Vichy, ou en pratiquant des injections de sérum artificiel (250 gr. matin et soir dans le flanc). L'opium (1 centigr. d'extr. thébaïque toutes les heures, jusqu'à 15 à 20 chez l'adulte) ou, mieux, la morphine (piqûre de 1 centigr. toutes les 5 ou 6 heures, seulement chez l'adulte) concourront à apaiser la

douleur et les contractions intestinales. Cette pratique est repoussée par plusieurs qui lui reprochent, en masquant les phénomènes morbides, d'entretenir une fausse sécurité. En fait, l'opium ou la morphine sont souvent inutiles dans les formes légères, à moins de douleurs très vives, chez les nerveux. Tout topique autre que la glace est superflu. Quoique quelques médecins (A. Robin, Lucas-Championnière) restent encore fidèles aux lavements ou aux purgatifs, la plupart s'accordent à les proscrire absolument comme dangereux. La glace sera continuée tant que subsiste de l'empatement et de la sensibilité à la pression (10 ou 15 jours en moyenne). La reprise de l'alimentation dépendra de l'état du poulx et de la température. Les deux premiers jours passés, on permet toutes les 2 heures une petite tasse d'eau (eau d'Évian) ou d'infusion aromatisée (en tout 1/2 litre, puis 1 litre). Si la température est normale (36° 8) et le poulx à 90, ce qui est habituel le 3^e ou 4^e jour, on autorise le bouillon de légumes, puis le lait, par tasses de 120 gr., toutes les 3 ou 4 heures d'abord (2 à 3 jours), puis toutes les 2 heures, finalement toutes les heures et demie. Après une dizaine de jours, quand poulx et température restent tout à fait normaux, on peut, petit à petit, additionner le lait de tapioca, de pâtes, de farines alimentaires, permettre un ou deux œufs, de la panade, des purées de légumes passées au tamis, de la marmelade de pommes. On ne donnera qu'après le 15^e jour un peu de viande bien cuite et pulpée. Pour vider l'intestin, on attend, en général, que le malade ait rendu spontanément des gaz (du 3^e au 5^e jour en moyenne). On peut alors prescrire un lavement de 200 à 300 gr. d'huile d'olive tiède (G. Lyon), et 48 heures plus tard 15 à 20 gr. d'huile de ricin ou 40 centigr. de calomel. On y reviendra, au besoin, plus tard. La durée du repos au lit, variable avec la gravité des cas, est, au moins, de 4 semaines. Quand on décide l'intervention à froid, ce qui est généralement le parti le plus sage, le malade garde le lit jusqu'à l'opération, c'est-à-dire 40 à 50 jours; 30 seu-

lement si l'attaque a été très légère

II. **Indications opératoires.** — L'opportunité de l'intervention précoce est encore extrêmement discutée. Très beaux (96 à 98 succès p. 100) dans les premières 24 heures (ni adhérences, ni lésions graves), les résultats, déjà plus incertains au bout de 24 ou 36 heures, deviennent aléatoires après 36 ou 48 heures, moment où l'opération ne peut que contrarier la réaction défensive locale. Somme toute, l'intervention précoce est préférable quand la crise se déclare grave d'emblée (t. 40°; poulx 120, petit, irrégulier, ventre tendu, douloureux, vomissements, facies grippé). Mieux vaut la différer si l'état général est passable et, encore plus, si la fièvre tend à baisser après 24 heures. Quand le malade n'est vu qu'au bout de 48 heures, les conditions opératoires sont défavorables et on doit temporiser, tenant le sujet en sévère observation de façon à intervenir aussitôt : 1° si les accidents restent stationnaires ou s'aggravent; 2° si les douleurs spontanées restent vives et fréquentes; 3° si le poulx demeure rapide et la leucocytose élevée (1000 à 1200); 4° si un abcès se collecte nettement (plastron empâté, diffus, douleurs lancinantes, frissons); 5° si les signes généraux et péritonéaux persistent sans localisation. Doivent entrer aussi en considération : l'âge avancé du sujet, l'existence antérieure de l'obésité, du diabète, de l'albuminurie qui assombrissent sensiblement le pronostic de l'intervention à chaud. Quant à la grossesse, elle est, pour Pinard, un motif d'opérer sans retard, dans l'intérêt de la mère et de l'enfant. Du reste, le drainage du foyer septique doit être le but principal de l'opération à chaud, quitte à laisser l'appendice s'il est d'un accès difficile.

L'intervention à froid, dans les délais précisés plus haut, étant très bénigne, est d'autant plus recommandable que les attaques qui suivent la 1^{re}, surtout chez les enfants, sont habituellement graves. Elle s'impose même en cas de résolution complète, a fortiori après une opération à chaud qui a dû négliger la résection de l'appendice (appendicite résiduelle).

III. **Appendicite chronique d'emblée.** —

Le problème consiste ici à dépister l'appendicite dissimulée sous le masque de troubles gastriques, intestinaux (crises de catarrhes intestinaux périodiques non motivées—Decker), dysménorrhéiques ou névropathiques vagues. Dès que la lésion a été dénoncée par un examen soigneux (douleur très nette, parfois nauséuse, à la pression du point de Mac Burney) ou, mieux, par une ébauche de crise appendiculaire, il ne faut pas hésiter, surtout chez l'enfant, à supprimer un foyer infectieux dont les toxines troublent profondément la nutrition et les fonctions organiques. Le traitement médical, seule ressource si l'intervention est refusée ou impossible, ne peut être que palliatif. Il comporte : l'institution d'un régime presque exclusivement lacto-végétarien, la substitution aux purgatifs et à l'entérocluse de lavements d'huile d'olive pure (G. Lyon); l'interdiction de tout effort ou exercice violent; le repos horizontal après chaque repas, et, chez la femme, le séjour au lit pendant les règles.

IV. *Prophylaxie.* — L'obscurité qui plane encore sur les causes réelles de l'appendicite empêche d'en préciser la prophylaxie. Ont été tour à tour incriminés : une malformation congénitale, la constipation chronique, les vers intestinaux, l'entérite muco-membraneuse, la grippe, le régime trop carné, la dyspepsie hypersthénique, l'arthritisme, la cholémie familiale; mais il est des cas où nul de ces facteurs ne semble nettement en cause. Dans les familles où sévit l'appendicite on peut cependant, pour ceux qui restent encore indemnes, poser quelques principes hygiéniques tels que : éviter les repas copieux et restreindre la ration de viande; user largement de l'exercice au grand air; combattre la coprostase par le régime, les lavements huileux, les laxatifs doux; prévenir les fermentations intestinales par l'usage des féculents, des pâtes, des purées, des bouillies (Combe); traiter comme il convient : la dyspepsie hypersthénique, si elle existe (Voir HYPERCHLORHYDRIE), les vers intestinaux, la cholémie (v. c. m.), l'entérite chronique, etc.

Arabique (Gomme). — Voir GOMME.

Arachide. — *Arachis hypogaea* (Légumineuses). On extrait, à froid, de la graine, une huile comestible, quelquefois employée en pharmacie, en raison de son pouvoir dissolvant, supérieur à celui de l'huile d'olive. Les graines d'arachide grillées ont été proposées comme succédanées du café.

Archena. — Station thermale espagnole réputée (province de Murcie, district de Mula). Altitude 130 m. Eau hyperthermale (52°5), chlorurée-sodico-magnésienne et sulfatée-calcique, utilisée en bains, douches, étuves et boisson. Eaux très excitantes, congestives et hémorrhagipares.

Indicat. — Syphilis, dermatoses, blessures et traumatismes, ulcères invétérés.

Arec et Arécoline. — *Areca Catechu*, grand palmier de l'Asie et de l'Océanie, dont la noix est employée comme *maslicatoire* et comme *tanifuge* (très efficace).

Formes pharmac., doses. — Poudre 4 à 8 gr., mélangée ou non à du calomel. Extrait, pouvant déterminer des phénomènes toxiques (sialorrhée, diurèse, polycholie, diarrhée). — *Arécoline.* Alcaloïde de la noix d'arec, énergique poison du cœur (arrêté en diastole).

Argelès-Gazost. — Ch.-l. d'arrondissement des Hautes-Pyrénées, à 33 km. au S.-O. de Tarbes. Altitude 450 m. Les eaux (froides, sulfurées-sodiques et bromo-iodurées), descendant, en conduites fermées, des gorges peu accessibles de Gazost, sont employées en bains, douches, boisson, inhalations.

Indicat. — Scrofule, lymphatisme, plaies et ulcères torpides, dermatoses, dyspepsies gastriques et intestinales liées à l'herpétisme, catarrhe des muqueuses bronchiques et génito-urinaires, amygdalites et pharyngites chroniques.

Argent. — Ses composés seuls sont employés en thérapeutique.

Effets physiol. et tox. des composés argentiques. — Tous sont transformés, dans l'économie, en chlorure et albuminate, ce dernier soluble dans le chlorure de sodium et permettant la circulation du métal. Les composés solubles, réduits dans les différents tissus

s'y déposent à l'état métallique, d'où les pigmentations, succédant aux intoxications. Action toxique faible, mais persistante, s'exerçant surtout sur le système nerveux, traduite par des paralysies et des troubles respiratoires.

Argent (Albuminate d'). *Protargol.* — *Caract. phys. et chim.* — Poudre fine, jaunâtre, très soluble dans l'eau (50 p. 100), la glycérine. Ses solutions, brunes, ne précipitent ni par le chlorure de sodium, ni par l'albumine, ne tachent ni la peau, ni le linge.

Prop. therap., indicat. — Antiseptique et caustique non irritant, préconisé contre la blennorrhagie aiguë et chronique, contre la cystite, les conjonctivites, dans le traitement des ulcères rebelles; plus rarement, à l'intérieur, contre les entérites infantiles.

Formes pharmac., doses :

Usage int. — 5 à 10 centigr. en solut.

Usage ext. — En injections uréthrales, solut. 1 à 2 p. 100; en instillations uréthrales et vésicales, solut. 8 à 10 p. 100 (XX à L gouttes); en instillations oculaires, solut. 5 à 10 p. 100; en grands lavages uréthraux, 50 centigr. à 2 gr. p. 1000; en pommades contre la conjonctivite (1/3); la blépharite ciliaire (au 1/10).

Argent colloïdal. *Collargol.* — *Caract. phys. et chim.* — Poudre noirâtre, à reflets métalliques, soluble dans 25 p. d'eau. En réalité *collargolate ammonique*, obtenu par réduction d'une solution d'azotate d'argent au moyen du sulfate ferreux; donnant, avec l'eau, une pseudo-solution brun foncé précipitant par addition d'acides dilués et dont l'argent se dépose au pôle positif lorsqu'elle est soumise à l'électrolyse. La véritable solution colloïdale d'argent résulte du passage, à travers l'eau, entre deux pôles d'argent, des étincelles d'un fort courant d'induction.

Prop. therap., indicat. — Antiseptique local et général très actif, vanté dans les pyrexies infectieuses : infection puerpérale, endocardite infectieuse, érysipèle, fièvre typhoïde, pneumonie, tu-

berculose aiguë, entérite tuberculeuse. Abaisse la température et améliore l'état général. La médication compte pourtant de nombreux échecs.

Formes pharmac., doses :

Voie buccale, 5 à 20 centigr. en solut. glycéro-albumineuse.

Voie cutanée, pommade à 10 p. 100 (onguent Crédé).

Voie intraveineuse, 3 à 5 centigr. en solut. à 1 p. 100.

Usage ext. : en lavages uréthraux (solut. à 1 p. 1000), collyres, suppositoires.

Formules.

Solution :

Collargol 1 gr.
Solut. glycéro-albumineuse. 100 —

La solution glycéro-albumineuse se prépare en battant dans 150 gr. d'eau additionnée de 2 gr. de glycérine 10 gr. de blanc d'œuf frais, puis filtrant. De cette solution, on donne, par jour, 2, 3 ou 4 cuillerées à café, une demi-heure avant les repas.

Onguent Crédé :

Collargol 10 gr.
Cire blanche 10 —
Axonge benzoinée 80 —

Friction énergique, de 20 minutes, sur la peau bien dégraissée, avec 1 à 3 gr. de cet onguent.

La vraie solution colloïdale d'argent s'emploie, en injections hypodermiques, aux doses de 5 à 10 c. c., et son usage donne des résultats bien plus constants et plus efficaces que ceux du collargol.

Argent (Azotate d'). — *Caract. phys. et chim.* — Deux formes : 1° en cristaux blancs, solubles dans moitié de leur poids d'eau; 2° fondu en une masse grise opaque, dite *Pierre infernale*. Est le type des composés minéraux solubles d'argent; à ce titre, mis en présence, simultanément, de l'albumine et du chlorure de sodium, ne se combine avec le chlore qu'après avoir entièrement saturé l'albumine, d'où son influence irritante et caustique.

Prop. therap., indicat. — *Usage ext. :* En solutions aqueuses diluées, exerce

une action vaso-constrictive et astringente, encore supérieure à celle des composés solubles de plomb. En solutions concentrées ou en crayon, cautérise en formant une eschare locale superficielle blanche (sur les muqueuses et les ulcérations) ou grise (sur la peau) noircissant à la lumière (taches enlevées par l'hyposulfite de soude). Comme caustique, hâte la réparation des ulcères fongueux ou torpides, des chancres phagédéniques, des plaques muqueuses. En solutions, de titre variable, est opposé à la conjonctivite purulente, à la balanoposthite, à la blennorrhagie chronique (instillations), à la cystite, à la dysenterie chronique (lavements), à certains eczéma rebelles (badigeonnages), etc.

Usage int. — Employé jadis, en pilules, dans le tabes et l'ulcère gastrique, usage abandonné actuellement, à cause de son inutilité et de ses effets toxiques (Voir ARGENT).

Formes pharmac., doses. — Usage ext. — Crayon pur ou mitigé. Solutions au 1/5 (pour cautérisations), au 1/20 ou au 1/40 contre la conjonctivite purulente (neutraliser l'excès avec de l'eau salée), au 1/25 ou au 1/50 en instillations uréthrales; à 1 p. 1000 pour lavages uréthraux et vésicaux; à 10 ou 25 centigr. p. 1000 pour lavements (diarrhées chroniques).

Argent (Caséinate d'). Argonine. — **Caract. phys. et chim.** — Poudre blanche, soluble dans l'eau froide, plus dans l'eau chaude (solution jaunâtre opalescente), non précipité par les chlorures; soluble dans l'albumine et le sérum sanguin.

Prop. et empl. therap. — Antiblennorrhagique employé en injections uréthrales en solution à 1 ou 2 p. 100.

Argent (Glutinate d'). Argyrol. — **Caract. phys. et chim.** — Paillettes brun foncé. Soluble dans 0,30 p. d'eau. Non précipité par les chlorures; ne coagule pas l'albumine.

Prop. et empl. therap. — Les mêmes que le protargol, mais moins irritant. Employé en injections (solut. 2 à 5 p. 100) et en instillations (solut. 20 p. 100) dans la blennorrhagie chronique; en collyre contre la conjonctivite gonococcique (solut. au 1/4).

Argent (Lactate d'). — Voir ACTOL.

Argent (Thiohydrocarbosulfate d'). Ichtargan. — **Caract. phys. et chim.** — Poudre amorphe, brune, inodore, soluble dans l'eau, la glycérine, l'alcool.
Prop. et empl. therap. — Employé contre l'uréthrite et la conjonctivite blennorrhagiques, en solutions à 3 p. 100 (instillations) ou de 25 centigr. à 2 gr. p. 1000 (injections, lavages).

Argentamine. — Solution de phosphate, de nitrate ou de chlorure d'argent dans l'éthylène-diamine, ne coagulant pas les albuminoïdes, ce qui porte ainsi au maximum les qualités bactéricides de l'argent. Employée en injections antiblennorrhagiques (solut. 1 p. 1000) et en collyre (solut. 3 à 5 p. 100) contre l'ophtalmie blennorrhagique.

Argonine. — Voir ARGENT (CASÉINATE D').

Argyrol. — Voir ARGENT (GLUTINATE D').

Arhéol. — L'un des principes actifs de l'essence de santal. Composé à fonction alcool.

Aricine. — Alcaloïde de certaines variétés de quinquina, isomère de la brucine, mais dépourvu de toxicité.

Aristochine. — **Caract. phys. et chim.** — Éther carbonique neutre de la quinine; poudre blanche, insipide, insoluble dans l'eau; soluble dans l'eau acidulée d'acide chlorhydrique, dans l'alcool et le chloroforme.

Prop. et empl. therap. — Absorption rapide, activité égale à celle des sels solubles de quinine. En cachets: 50 centigr. à 1 gr. chez l'adulte; 15 à 40 centigr. chez l'enfant, à doses réfractées. Préconisé dans la coqueluche, les névralgies.

Aristol. Dithymol iodé. — **Caract. phys. et chim.** — Poudre amorphe; couleur rouge-brun clair, pâlisant peu à peu par dégagement lent de l'iode; très altérable par la chaleur et la lumière; insoluble dans l'eau et la glycérine; soluble dans l'éther, le chloroforme, les huiles fixes, la vaseline, la benzine, très peu dans l'alcool.

Incompatib. avec le calomel, le nitrate d'argent.

Prop. et empl. therap. — Antisepti-

que assimilé à tort à l'iodoforme; agissant comme iodique, par mise en liberté d'iode. Employé en poudre, pommade, collodion, emplâtre, au pansement des plaies, des ulcérations syphilitiques, épithéliomateuses; contre la vaginite, la métrite du col, les hémorroïdes (en suppositoires).

Pommade:

Aristol. 5 gr.
Axonge. 5 —
Lanoline. 25 —

Emplâtre:

Aristol. 4 gr.
Emplâtre simple. 30 —

Suppositoire:

Aristol. 4 gr.
Beurre de cacao. 4 —

Armoise. — *Artemisia vulgaris* (Composées). Les feuilles, la racine et les fleurs sont employées dans le peuple comme emménagogue. En infusion (10 p. 1000), poudre 2 à 6 gr., extrait (comme excipient pilulaire), ou sirop 30-60 gr.

Arnica. — *Arnica montana* (Composées). Fleurs employées en infusion (5 p. 1000) comme stimulant, sudorifique, antirhumatismal. Les doses élevées sont vomitives. Plus usitée en teinture étendue d'eau, pour imbiber des compresses, comme résolutif local, dans les cas de contusions, entorses, etc., à condition que le tégument soit intact.

Princ. act. — *Arnicine*, glucoside convulsivant à fortes doses, dont l'action se rapproche de celle de la strychnine.

Arrhéol. — *Méthylarsinate disodique.*

Caract. phys. et chim. — Cristaux transparents, inodores, très solubles dans l'eau (4 gr. 7 p. 100), moins dans l'alcool. Absorbé sans décomposition (mais irrégulièrement), par voie buccale. Contient 45 p. 100 d'acide arsénieux.

Effets physiol. et tox. — A peu près les mêmes que ceux du cacodylate sodique, mais un peu plus toxique.

Prop. therap., indicat. — Comme le cacodylate de soude, excite l'appétit, relève les forces, favorise l'hématopoïèse.

Indiqué dans la tuberculose pulmonaire, la leucémie, les cachexies cancéreuses,

syphilitiques, le paludisme, la chorée, la bronchite chronique, le diabète.

Formes pharmac., doses. — 5 à 25 centigr. par jour en solution à 4 p. 100. Mieux toléré par la voie buccale que le cacodylate, mais ne doit pas être donné d'une façon continue (4 jours par semaine; suspendre 3 jours). Du reste, son emploi n'offre nul avantage sur celui des anciens composés arsenicaux correctement maniés.

Gouttes:

Méthylarsinate disodique. . . 4 gr.
Eau distillée 25 —

XX à C gouttes par 24 heures.

Arsenic (Iodure d'). — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux rouges, solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther.

Prop. physiol., empl. therap. — Antiscrofuleux, antiherpétique; susceptible de provoquer parfois de l'insomnie, de l'anorexie, de la diarrhée.

Formes pharmac., doses. — Employé sous forme d'une solution complexe dite *liqueur de Donovan-Ferrari*, contenant, par gramme 1 milligr. 5 d'iode d'arsenic et 3 milligr. de biiodure de mercure.

Iodure d'arsenic . . . vingt centigr.
Iodure mercurique. quarante —
Iodure de potassium . . . 4 gr.
Eau distillée. 120 —

V à C gouttes dans une infusion théiforme non astringente.

Arsénieux (Acide). — **Caract. phys. et chim.** — Forme banale de l'arsenic aux points de vue thérapeutique et toxique. Poudre blanche, à fragments d'aspect porcelainé, soluble dans l'eau, l'alcool, la glycérine; arrière-goût métallique désagréable.

Effets physiol. et tox. — **Eff. loc.** Absorption nulle par la peau intacte, qui n'est pas même excoriée au contact d'une pâte arsenicale, mais rapide par la peau ulcérée, qui subit à ce niveau une destruction profonde. — **Eff. gén.** Toxicité élevée et uniforme pour les animaux supérieurs, très inégale pour les organismes inférieurs. A doses faibles: d'abord stimulation marquée des phénomènes de la nutrition, désagrégation exagérée des albuminoïdes, mais avec métamorphoses incomplètes, d'où, après

usage assez prolongé, stéatoses viscérales diffuses. Passage de l'action thérapeutique à l'action toxique très délicat à saisir, révélé par des nuances variables : sensations de pression épigastrique, de constriction pharyngée, troubles digestifs, conjonctivite, érythèmes. Les troubles digestifs sont une contre-indication absolue. La médication arsenicale est bien tolérée par les enfants, mal par les vieillards. L'intoxication chronique évolue en 4 périodes typiques plus ou moins subintrantes : 1° Troubles digestifs; 2° éruptions et catarrhe laryngo-bronchique; 3° troubles de la sensibilité; 4° paralysies (Voir NÉVRITES). Chez les sujets exposés aux poussières arsenicales, on constate, spécialement sur les doigts et autour des ongles, des lésions pustuleuses ou des ulcères d'apparence chancreuse à bords taillés à pic. Les poussières semblent aussi favoriser le développement du favus.

Prop. therap., doses. — Puissant stimulant de la nutrition et de l'hématopoïèse; excite l'appétit, relève les forces. Employé surtout dans la tuberculose pulmonaire au début, la lymphadénie, les anémies secondaires (paludisme, syphilis, cancer), le diabète, le rhumatisme chronique, certaines dermatoses (lichen plan, psoriasis, eczéma sec); contre la chorée, l'asthme. *Localement*, employé comme caustique destructeur, dans les épithéliomas cutanés (*Pâte du frère Côme. Pâte de Hebra*).

Formes pharmac., doses. — *Granules de Dioscoride* dosés à 1 milligr. (2 à 10 par jour). *Pilules asiatiques* dosées à 5 milligr. (1 à 2 par jour). Solution à 1 p. 1000 ou *liqueur de Boudin*, 5 à 10 gr. par jour (jusqu'à 30 gr. progressivement); enfants, 1 milligr. par année.

Incompatib. — Sulfhydrates, eau de chaux, nitrate d'argent; sels de magnésie et de fer.

Formules. — *Granules de Dioscoride* :
Acide arsénieux 1 milligr.
Sucre de lait 4 centigr.
Poudre de gomme 4 —
Mellite simple Q. S.

Pour un granule.

Pâte de Hebra :

Acide arsénieux 4 gr.
Cinabre 3 —
Pommade émolliente 24 —

(Pour plus de détails, voir G. POUCHET. *Précis de pharmacologie et de matière médicale*, p. 633).

Arséniat de potasse. — Usité seulement sous forme de *liqueur de Fowler* ou solution aqueuse d'acide arsénieux à 1 p. 100 dans le carbonate potassique (1 gr. ou XXIII gouttes correspondant à 1 centigr. d'acide arsénieux) :

Acide arsénieux 4 gr.
Carbonate de potasse pur 4 —
Eau distillée 95 —
Alcoolat de mélisse comp. 3 —

Formes pharmac., doses. — II à XX gouttes; enfants, II gouttes par année. En injections hypodermiques (liqueur de Fowler diluée de 2 fois son poids d'eau de laurier-cerise, 1 à 2 c. c.). L'altérabilité de la liqueur de Fowler doit lui faire préférer la liqueur de Boudin ou l'arséniat de soude en solution. En injections hypodermiques (très douloureuses), elle est également délaissée pour le cacodylate de soude.

Arséniat de fer. — *Arséniat ferreux*.

Caract. phys. et chim. — Poudre blanche, amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans le pyrophosphate de soude ou d'ammoniaque.

Prop. et empl. therap. — Celles de l'arsenic et du fer. Préconisé dans la chlorose.

Arséniat de soude. — **Caract. phys. et chim.** — Ne renferme que le 1/3 de son poids d'acide arsénieux.

Cristaux incolores, solubles dans 4 p. d'eau, 50 p. d'alcool, 2 p. de glycérine.

Formes pharmac., doses. — Employé en granules ou solution, à la dose de 1 à 10 milligr. La *liqueur de Pearson* renferme 5 centigr. d'arséniat de soude pour 30 gr. d'eau et se prescrit aux doses de XX à XL gouttes; V à XX gouttes chez les enfants.

L'arséniat de soude en solution est une des formes les plus usuelles et les

plus maniables de la médication arsenicale.

Solution arsenicale :

Arséniat de soude 5 centigr.
Eau distillée 450 gr.

Chaque cuillerée à soupe contient 5 milligr. d'arséniat de soude; 1 à 2 cuillerées par jour.

Arséniat de strychnine. — Voir STRYCHNINE.

Art de formuler. — Concerne les règles relatives à l'administration des médicaments et les moyens d'assurer, de graduer, de combiner leurs effets, cela en variant les formes pharmaceutiques, les doses, les intervalles entre les prises, les associations médicamenteuses. L'analyse clinique établit les *indications* qui suggèrent la *méthode thérapeutique*; celle-ci en suggère l'agent, et l'ensemble de ces opérations aboutit à adapter le médicament, sa dose, ses associations, sa forme, aux circonstances de chaque cas particulier. La médication choisie doit justifier le motif, le sens de l'intervention et la nature de l'instrument d'action. Tout cela se résume dans la désignation par écrit, suivant des règles conventionnelles, de l'espèce, du nombre, de la dose des médicaments, de leur forme pharmaceutique et de leur mode d'administration.

Cela constitue l'*ordonnance*, guide que le médecin laisse à son malade pour la conduite à tenir et l'emploi des médicaments délivrés par le pharmacien dans les conditions spécifiées par celle-ci. Pour sa rédaction, on se conformera aux règles suivantes : 1° attribuer aux formes médicamenteuses les noms qui leur conviennent; 2° ne pas prescrire à la fois une trop grande quantité de substance, surtout s'il s'agit d'un médicament toxique; 3° éviter de faire entrer des composés déliquescents dans les poudres, les cachets, ou les pilules; 4° éviter les associations incorrectes (Voir INCOMPATIBILITÉS); 5° toutes les fois que cela ne porte aucun préjudice à l'action du médicament, le donner sous la forme pharmaceutique la plus agréable au goût du malade et varier cette forme si l'admini-

nistration doit être prolongée; 6° tenir compte du temps nécessaire à l'exécution de la prescription; 7° se préoccuper de la saison, si l'on doit prescrire des plantes fraîches; 8° subordonner le choix des médicaments ou de la médication à la situation de fortune du malade, afin de ne pas lui imposer un traitement hors de proportion avec ses ressources; 9° enfin, se conformer à l'*ordonnance du 29 octobre 1846* complétant la *loi du 21 germinal an XI*, ordonnance ainsi conçue : « La vente des substances vénéneuses ne peut être faite, pour l'usage de la médecine, que par les pharmaciens et sur prescription d'un médecin, chirurgien, officier de santé ou vétérinaire breveté. Cette prescription doit être *signée, datée et énoncer en toutes lettres* la dose desdites substances ainsi que le mode d'administration du médicament. »

Dans la rédaction de la formule, écrire : en première ligne, la *substance active*, celle qui doit remplir l'indication thérapeutique et dont le dosage exact importe surtout; en second lieu, *l'adjuvant*, s'il est nécessaire, médicament choisi selon les règles des associations et des incompatibilités; en troisième lieu, le *correctif*, ou adjuvant secondaire, constitué par un sirop, une essence destinés à corriger la saveur et, au besoin, l'odeur de la substance active; en quatrième lieu, le *véhicule*, qui doit seulement s'adapter à la solubilité de cette substance.

La formule est suivie d'indications concernant la manière dont elle doit être administrée et fixant les intervalles de temps qui doivent séparer chaque prise, les règles hygiéniques auxquelles le malade devra se conformer quant à son alimentation, son genre de vie.

Certains médicaments exigent l'usage d'un *intermède*, c'est-à-dire d'un composé rendant possible l'union de deux ou plusieurs substances incapables, sans lui, de former un mélange intime. Tels sont : le *jaune d'œuf*, les *gommes*, les *muilages* qui rendent les huiles et les résines miscibles à l'eau.

Fractionnement des doses. — La quantité et l'opportunité de la dose revêtent